

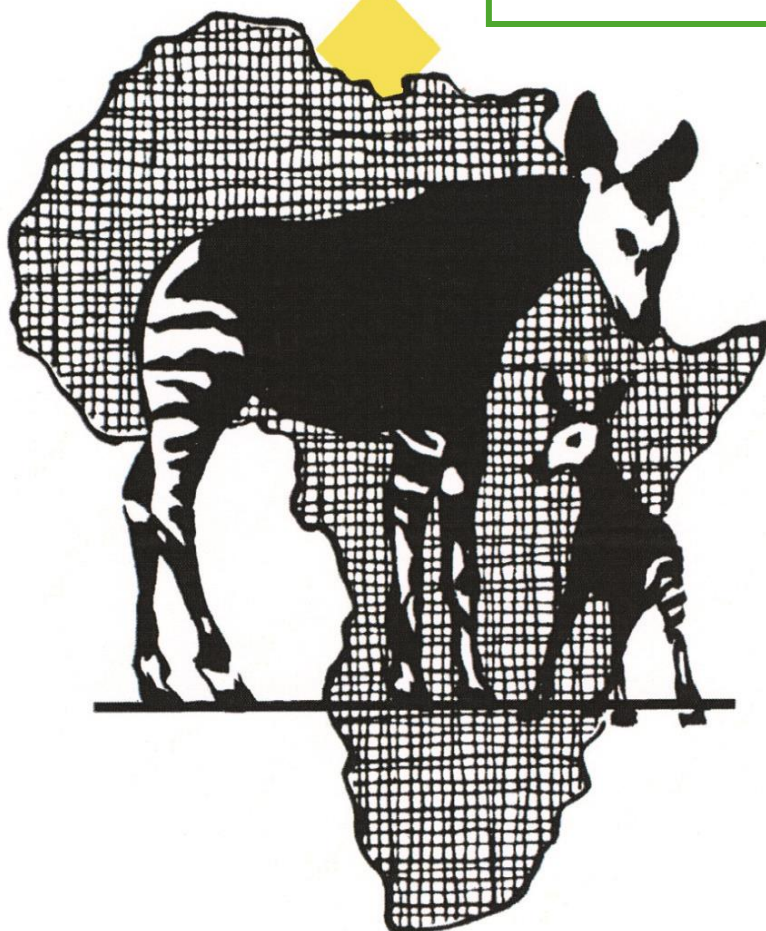


CERCLE ROYAL NAMUROIS DES AMIS D'AFRIQUE

asbl

Fondé en 1910
Fondateur du Musée Africain de Namur

**Sur la
Zaïrianisation
(1973-1975)**



BULLETIN TRIMESTRIEL

ÉCLAIRAGES SUR UN ÉPISODE MARQUANT DE LA PÉRIODE POST-COLONIALE

CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LA ZAÏRIANISATION, 50 ANS PLUS TARD

SON IMPACT AU CONGO (ZAÏRE À L'ÉPOQUE) ET SUR LES DYNAMIQUES
ÉCONOMIQUES, DE COOPÉRATION, ET INTERPERSONNELLES BELGO-
CONGOLAISES



MARDI 18 JUIN 2024, DE 14H00 À 17H00

FORUM SAINT-MICHEL, BD SAINT-MICHEL 24, 1040 BRUXELLES

ACCÈS : PROXIMITÉ DU MÉTRO MONTGOMERY

Programme

14h00 : Ouverture des portes et accueil

14h30 : Mot du Président de l'URBA, présentation des intervenants et lancement du panel.

Intervenants

- **Jean Paul Rousseau**, Ingénieur Agronome, Consultant
Vue d'ensemble des événements de la zaïrianisation et ses effets à long terme.
- **Professeur Deogratias Bugandwa**, Économiste, Université de Bukavu
Analyse des conséquences économiques immédiates et des remèdes.
- **Olivier Ali Ngindu**, Consultant Belgo-Congolais, Président du Léopards Club
Perspectives sur les relations économiques et commerciales actuelles et futures.
- **Pierre Bois d'Enghien**, Ingénieur Agronome, Consultant et **Dr Jérémie Mukumu**
Témoignages sur la résilience des liens d'amitié belgo-congolais.

15h30 : Session de questions-réponses

16h35 : Conclusion et remerciements

16h40 : Drink de clôture

17h00 : Fin

Entrée gratuite mais inscription préalable obligatoire par envoi d'un email à info@urba-kbau.be

URBA
KBAU

UNION ROYALE BELGO-AFRICAINE

Avenue de l'Hippodrome 50, 1050 Bruxelles

info@urba-kbau.be

LA ZAÏRIANISATION, IL Y A 50 ANS.

1. PRÉSENTATION (CRNAA)

La rédaction du Bulletin trimestriel du CRNAA reproduit ci-après, sous forme d'un 'tiré à part' quelques pages publiées dans ses bulletins n° 4/2023 et 1/2024 et ayant trait à la zaïrianisation.

Le CRNAA espère ainsi susciter d'autres témoignages et commentaires sur des faits méconnus du grand public belge et congolais.

2. INTRODUCTION

Dans son discours annuel à l'Assemblée générale des Nations-Unies à New-York en septembre 1973, le général Mobutu, chef de l'État Zaïrois, déclare vouloir récupérer les biens économiques détenus par les étrangers.

De retour au pays le chef de l'État s'adresse au peuple congolais et prononce deux discours importants (30 novembre et 26 décembre 1973) pour expliquer ce que sera la zaïrianisation et, deux ans après, sa volte-face, lors du discours du 25 novembre 1975 sur la rétrocession des biens zaïrianisés.

Résumons ainsi les différentes étapes de la Zaïrianisation :

- La reprise d'entreprises commerciales étrangères par des Zaïrois ;
- La récupération de sociétés belges par les filiales congolaises ;
- Le contrôle de la commercialisation des matières premières et la nationalisation des entreprises de distribution des produits pétroliers ;
- Les modalités d'attribution des biens zaïrianisés ;
- Et, plus tard, la rétrocession des biens aux anciens propriétaires (discours du 25 novembre 1975).

* * * * *

Ci-dessous, on lira quelques extraits des discours du Chef de l'État Zaïrois précisant les mesures prises dans le cadre de la zaïrianisation :

« Dans le domaine économique, des décisions importantes ont également été prises. En application de la loi foncière, le Zaïrois devient, enfin, propriétaire de la terre de ses ancêtres. C'est pourquoi, fermes, élevages, plantations, concessions, petit commerce, agences immobilières reviennent aux fils de ce pays¹.

Cette récupération de nos biens se fait dans le respect de la propriété d'autrui, car une indemnisation équitable au profit des anciens propriétaires est prévue sous le contrôle de l'État².

Dans le domaine minier, l'État obtient le droit de participation à concurrence de 50% pour toute concession accordée à un investisseur. En même temps, j'ai décidé de mettre fin à l'existence des sociétés à charte. Toutes ces sociétés deviennent entièrement propriété de l'État zaïrois.

Dans le but de raffermir notre indépendance économique, j'ai décidé le raffinage total de notre cuivre avant 1980 au Zaïre. J'ai nommé un Zaïrois directeur général de la GECAMINES.

¹ Note CRNAA : de facto : aux seules élites kleptocrates.

² Note CRNAA : Elle est restée prévue, l'État zaïrois n'ayant pas respecté cette promesse. En ce qui concerne les biens de Belges, c'est l'État Belge qui a assumé l'indemnisation.

Dans le domaine des assurances, j'ai décidé le renforcement de l'action de la SONAS, notamment dans les branches de transport, incendie et immobilier.

Il faudra, à partir de maintenant, vendre CIF au lieu de FOB³. J'ai ordonné la création d'une nouvelle société de transport maritime entièrement zairoise. J'ai demandé qu'il soit créé également une nouvelle Agence Maritime Zairoise fonctionnant sous le contrôle de la nouvelle Compagnie Maritime Zairoise.

J'ai décidé qu'il soit mis sur pied un bureau d'études national qui aura pour tâche de faire face aux besoins de l'État qui requièrent sa compétence.

J'ai mis fin aux activités de la société Zairoise de Surveillance qui sera remplacée par une nouvelle société entièrement Zairoise.

J'ai décidé la création d'une société de droit public dénommée Entreprise Nationale de Construction Immobilière et Routière qui remplacera l'Office National de Logement et qui aura seule le monopole des marchés de l'État en matière de construction.

J'ai attiré l'attention des responsables des entreprises privées sur l'urgence de la zairianisation de leurs cadres. En même temps, j'ai interdit le recrutement de tout étranger sans avis préalable d'une commission d'emploi dont j'ai décidé la création.

J'ai donné des instructions au Commissaire d'État au Commerce pour que la zairianisation du commerce se fasse sans faille.

J'ai pris certaines mesures contre une catégorie d'étrangers qui s'étaient spécialisés dans la fraude et le vol des richesses nationales.

Pour les entreprises industrielles qui, depuis plus de 30 ans n'ont pas renouvelé leur équipement, j'ai décidé que l'État le ferait leur place.

De façon solennelle, j'ai décidé que non seulement les bons investisseurs seront protégés, mais aidés et encouragés.⁴

J'ai invité toutes les Zairoises et tous les Zairois à une épargne générale, en vue de construire notre grand et beau pays. Cette décision n'invite pas les citoyennes et les citoyens à faire un sacrifice quelconque, bien au contraire, chacun doit penser au lendemain en s'imposant une discipline enseignée par le Mouvement Populaire de la Révolution.

Je lance un pressant appel à l'UNTZA,⁵ à l'ANEZA,⁶ à la Commission permanente de l'administration publique, à tous les cadres du MPR⁷ et aux responsables des Forces Armées Zairoises de faire une campagne nationale sur l'importance de l'épargne.

³ **Note CRNAA** : FOB est l'acronyme de l'expression anglaise « free on board » qui se traduit par « à bord sans frais » en français. Ainsi, un prix FOB signifie que le vendeur fournit les marchandises sans frais de transport et d'assurance. CIF signifie *Cost, Insurance and Freight* à charge de l'expéditeur.

⁴ **Note CRNAA** Pas de référence à la loi sur la protection des investissements votée en 1969, et qui avait attiré des investisseurs de premier ordre mais dont les biens investis tomberont malgré cela sous le coup des mesures de zairianisation.

⁵ **Note CRNAA** : UNTZA : Union nationale des travailleurs du Zaïre (1967)

⁶ **Note CRNAA** : ANEZA : Association nationale des entreprises du Zaïre (1972) maintenant Fédération des entreprises du Congo (FEC) depuis 1997.

⁷ **Note CRNAA** : le Mouvement populaire de la révolution (MPR) est un parti politique de la république démocratique du Congo, fondé le 20 mai 1967 par Joseph-Désiré Mobutu, Justin Bomboko, Joseph Untube N'singa Udjuu et Étienne Tshisekedi. Parti unique dont tous les Congolais (ou Zairois) étaient membres de droit et ce dès leur naissance, il devint l'instrument exclusif et légitime de la vie politique, économique et sociale du pays. L'idéologie qui l'anime est le mobutisme, littéralement « la pensée, les enseignements et les actes du président-fondateur du MPR ». Derrière cette façade idéologique, le MPR a permis à Mobutu et sa « famille » de monopoliser le pouvoir politique tout en encadrant strictement la population.

Grâce à la contribution de chacun, nous financerons l'agriculture dans tout le pays, nous construirons des logements pour tout le monde, nous améliorerons ainsi notre propre bien-être. Et le Zaïre pourra, encore une fois de plus, être cité en exemple. »

Le nouveau slogan devra être : « Un zaïre pour un grand Zaïre ».

* * * * *

Constatant l'échec économique patent de la zaïrianisation, car les nouveaux acquéreurs, essentiellement des 'élites politiques' proches de Mobutu, ont dilapidé les ressources de l'outil de production et mené les entreprises à la ruine, Mobutu proposa le 25 novembre 1975, aux anciens propriétaires de leur rendre la direction de leurs entreprises et de leur restituer 60% de leur capital. Ce fut la rétrocession.

Dans la pratique certains biens « radicalisés » appartenant aux Congolais ne furent pas rétrocédés, telles la Banque de Kinshasa (BK), la Société des transports Kinois (STK), la Société générale d'alimentation (SGA), la Société d'importation d'automobiles de transport (SOCIMAT), etc. Beaucoup d'étrangers rechignèrent, et seulement quelques autres revinrent malgré le mauvais état dans lequel se trouvait l'appareil de production.

J.P. Rousseau Ir. Agro UCL, actif dans les UELE durant cette période relate, ci-après, les événements qu'il a vécu comme directeur d'une entreprise (AGRIUELE) zaïrianisée dans le cadre de la CELZA (Cultures et élevages du Zaïre).

3. RÉCIT DE J.P. ROUSSEAU BASÉ À L'ÉPOQUE À ISIRO (UÉLÉ EN PROVINCE ORIENTALE) ET DIRECTEUR DE L'AGRIUELE

Présent au Zaïre avant, pendant et après la zaïrianisation (effective de novembre 1973 à janvier 1978), j'étais le directeur d'une société belge du groupe COTONCO, basée dans les Uélé, et qui a été zaïrianisée puis ensuite rétrocédée.

Lors de la rétrocession, les activités du groupe COTONCO étaient gérées par l'ONAFITEX (Office national des fibres textiles) ⁸ pour ce qui concerne l'activité cotonnière (usinage et huileries) et par CELZA (Cultures et Élevages du Zaïre) ⁹ pour ce qui concerne les activités agricoles (AGRIUELE) et d'élevage bovin (ELUBANGUI). La COTONCO n'a rien récupéré, le groupe a abandonné ses installations immobilières à l'ONAFITEX et a cédé AGRIUELE au groupe UNIBRA (brasserie), ce qui lui permettait de devenir exportateur de café et d'obtenir ainsi les devises nécessaires au paiement de son personnel expatrié. Ce qui restait de l'élevage ELUBANGUI a été cédé à la société BREDERODE SA.

Sur l'indemnisation des anciens propriétaires de ces actifs expropriés, on se référera à l'ouvrage « *Secret d'État, le livre noir des Belges zaïrianisés, par Vincent Delannoy et Olivier Willocx, Ed. Le Cri 2007* » ¹⁰. Peu de temps après la réédition de ce livre, en juillet 2021 une information officielle est parue dans les journaux de Kinshasa et concernait une éventuelle indemnisation. Nous reproduisons cette information ci-après : "*Le ministre des Finances porte à la connaissance des créanciers extérieurs de la République démocratique du Congo ayant introduit des requêtes d'indemnisation dans le cadre des biens zaïrianisés à travers certains mandataires et qui estimeraient n'avoir jamais été payés de bien vouloir se manifester auprès du ministère des Finances*", a écrit en substance Bertin Mawaka, directeur de cabinet du ministre congolais des Finances. Les victimes de la nationalisation ont donc trois mois à compter du 26 juillet, afin de contacter les autorités congolaises. Passé ce délai, "*aucune réclamation ne pourra être reçue*", préviennent les autorités. (<https://p.dw.com/p/3y87t>). (Cette annonce officielle faisait suite à une conditionnalité de principe mise en avant par le FMI en vue de l'octroi d'une nouvelle assistance financière à la RDC). Je ne sais pas si une suite a été donnée à cette annonce. Les médias congolais n'en parlent pas.

Agent responsable d'une société belge que j'ai vue zaïrianisée, j'ai vécu cinq années mouvementées de ma vie d'agronome durant lesquelles j'ai affronté les déceptions et les attentes sans savoir ce que me réservait le futur. Ce fut une expérience très particulière. Mais, en aucun cas, celle-ci ne peut être comparée à celle des colons (des entrepreneurs indépendants) qui ont tout perdu.

* * * *

⁸ **Note JPR** : Pour plus d'informations concernant l'ONAFITEX voir le rapport n° 1179-ZR : PROJET DE RELANCE DE LA CULTURE DU COTON ZAIRE daté du 3 septembre 1976. « Il y est mentionné que en 1971, le gouvernement a mis en place l'ONAFITEX en lui conférant le monopole de l'exécution de la politique cotonnière officielle. L'ONAFITEX est un établissement public possédant son propre statut juridique, jouissant de l'autonomie financière et dont l'exploitation s'apparente à celle d'une entreprise commerciale. Il relève du Commissaire d'État pour l'Agriculture. A la tête de l'ONAFITEX se trouve un délégué général aidé d'un délégué général adjoint, tous deux étant nommés par le Président de la République. Le délégué général est chargé de l'administration de cinq directions régionales et de deux zones et dispose d'effectifs de 3.100 personnes. Les activités de l'ONAFITEX ont été entravées par la faiblesse de son organisation, notamment la pénurie de cadres expérimentés et la médiocrité de son contrôle financier. Il n'a pas été en mesure d'organiser l'achat ni le transport du coton-graine en provenance des exploitants, ni de fournir à ces derniers les conseils techniques, les semences de bonne qualité et les insecticides nécessaires. L'ONAFITEX ne dispose pas de renseignements précis sur l'état de ses finances, mais sa position dans ce domaine semble précaire et va en s'aggravant. Toutes les usines d'égrenage de coton ont été réquisitionnées par le gouvernement en 1972 et transférées en 1974 à l'ONAFITEX. Ce dernier possède actuellement (en 1976) près de 60 usines d'égrenage dont la capacité totale est d'environ 200.000 tonnes de coton-graine par an. » En 1978, le gouvernement Zaïrois a décidé la dissolution l'ONAFITEX. La Banque Mondiale a financé un second rapport n° 3495-ZR portant sur un DEUXIEME PROJET DE RELANCE DE LA CULTURE DU COTON (2 décembre 1982).

⁹ **Note JPR** : CELZA, voir annexe 1, ci-dessous.

¹⁰ **Note JPR** : voir également le bulletin du CRNAA n° 4/2007 p.34 et l'article de Marie-France Cros dans la Libre Belgique du 18 décembre 2007, p.14.

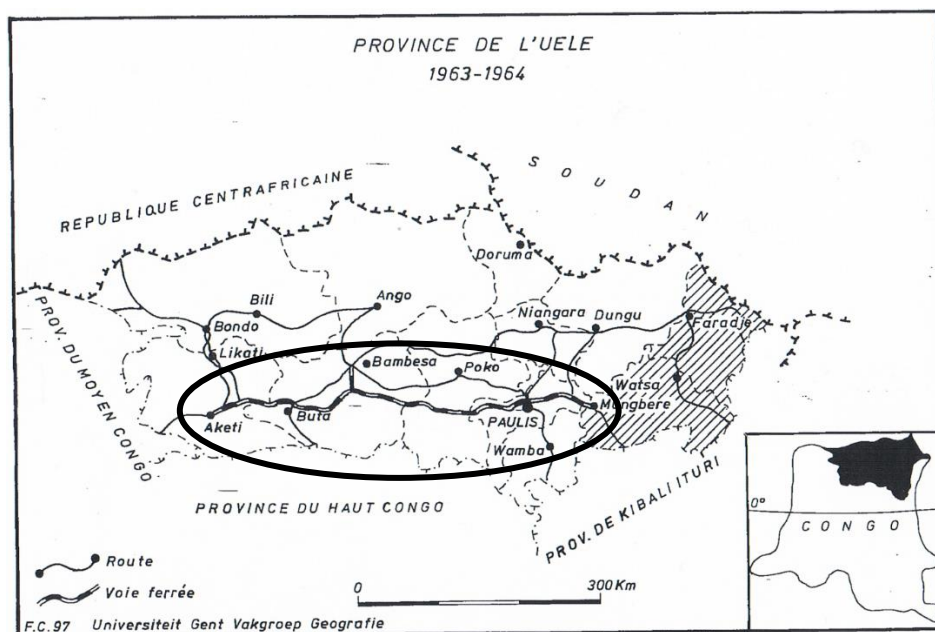
MON TÉMOIGNAGE

À la reprise de ses activités après la fin de la rébellion de 1964, la Compagnie Cotonnière Congolaise (COTONCO) avait dans les Uélé, outre son activité cotonnière (avec la Compagnie agricole et du commerce COMACO, usines d'égrenage et HUILTINDA, huileries), un dépôt MOBILLOIL de distribution de produits pétroliers ainsi que la gestion de plantations de café dans le Haut (3 plantations) et le Bas-Uélé (6 plantations) pour lesquelles j'avais la responsabilité comme Directeur d'AGRIUELE depuis 1979. Le personnel de ces différentes entités comprenait une quinzaine d'expatriés (directeurs, chefs de secteurs, chef comptable, chef mécaniciens) et plus d'un millier de zaïrois (personnel de cadre et de maîtrise et personnel de plantation).

Le siège de la COMACO était à GOSSAMU (à 4km d'ISIRO, ex-Paulis). Dans un zoning privé (relié à la route et à la voie ferrée de VICICONGO) étaient réunis les installations industrielles, la force motrice, les garages et ateliers, les magasins et les bureaux (direction, administration et comptabilité) ainsi qu'un lotissement d'une vingtaine d'habitations où se trouvait ma résidence principale.

La vie économique de l'Uélé s'articulait autour de la production agricole (coton, café, huile de palme (élaeis), etc.), de sa transformation et du transport du produit commercial vers Kinshasa via le fleuve Zaïre.

Du temps de la colonie, en plus du petit commerce (alimentation et marchandises de traite), le colonat avait développé de très nombreuses plantations de café Robusta, si bien que la majorité de la production Zaïroise était issue de la Province orientale. On cite souvent un transit d'un million de sacs de café (60.000 tonnes) au port de Kisangani (ex-Stanleyville). Les planteurs étaient en majorité grecs ou chypriotes et il y avait également des Belges. D'autres nationalités étaient peu représentées. Les banques de la place assuraient la commercialisation du café.



Zone d'activité de l'Unité CELZA de GOSSAMU (PAULIS actuellement ISIRO).

À l'écoute des discours de novembre et décembre 1973, la crainte envers le régime du Président Zaïrois s'installa parmi la communauté d'expatriés. Après la rébellion Simba, qui avait fait des dizaines de morts parmi les Congolais et les étrangers, la reprise de l'activité économique de la région était l'œuvre des colons et des sociétés agricoles. Mobutu décidait maintenant de zaïrianiser l'économie. Tous, nous étions dans l'incertitude quant à l'avenir et à notre emploi.

Le Directeur général de la COTONCO, venu de Kinshasa accompagné d'un représentant de l'Ambassade de Belgique (AMBABEL), nous a encouragés à continuer à travailler car tout '*se passerait bien*'. Des agents expatriés étaient basés à GOSSAMU tandis que d'autres avaient leur résidence dans les zones cotonnières ou dans les plantations. Pour l'AGRIUELE, je résidais à GOSSAMU ou à DINGILA (Bambili), dans le Bas-Uélé.

Une des premières mesures de la Zaïrianisation fut la création d'Offices par le gouvernement de Kinshasa ¹¹. Ces Offices devaient gérer les biens nationalisés et publier des listes sur lesquelles étaient désignés les acquéreurs de ces biens. La plupart du temps ces nouveaux propriétaires n'avaient aucune connaissance de la gestion de leur nouveau patrimoine mais c'était une pratique de clientélisme exercée par le pouvoir.

Dès la publication des listes d'acquéreurs des propriétés de colons, nous avons accueilli à GOSSAMU les premiers Belges qui, devant céder leurs biens, ne voulaient pas devenir les gérants pour des nouveaux propriétaires qui encaisseraient le bénéfice de leur travail de gérants (sans être certains d'en être rémunérés) et préféraient rentrer en Belgique. Nous leur avons fourni un contrat de travail afin qu'ils puissent bénéficier d'une indemnité de chômage en Belgique.

L'ONAFITEX (Office national des fibres textiles) s'empara (avec sécurisation par l'armée) des installations de la COMACO à GOSSAMU, y installa sa direction et expulsa les services de l'AGRIUELE. Deux agents expatriés de la COMACO (en fin de carrière) restèrent sur place alors que les autres partirent fin de terme mais ne revinrent pas. PETRO-ZAÏRE reçut le dépôt MOBILLOIL de produits pétroliers (essence, gasoil, pétrole, huiles et graisses) et les approvisionnements venant de Kinshasa (bateau et rail) devinrent de plus en plus rares. La distribution de carburant s'effectua par quotas à partir d'un bureau à Isiro dont le responsable fut surnommé '*Kadafi*'.

Mon équipe de comptabilité s'installa dans une maison du lotissement de la COMACO. Le chef comptable Zaïrois fut nommé Directeur de l'AGRIUELE et reçut mon véhicule. Je me suis retrouvé, hors de mon bureau, relégué à domicile (loué par AGRIUELE à COMACO) où je restai plusieurs semaines, ce qui me permit de pratiquer quelques parties de bridge en attendant des informations précises de la Direction de la COTONCO.

Ensuite, je fus réquisitionné par l'ONC (Office national du café) comme expert chargé de l'évaluation de la valeur des propriétés des colons grecs qui devaient céder leurs propriétés (inventaires des plantations, du matériel et des bâtiments) dans le Nord-Est de l'Uélé (région de Faradje-Aba-Aru-Dungu, etc.). Fort de mon ordre de mission, je pus récupérer mon véhicule et visiter une région que je ne connaissais pas, dont le parc naturel de la Garamba où il y avait, encore à cette époque, quelques rhinocéros blancs. Dans l'espoir d'une meilleure indemnisation à la suite de cette expropriation de leurs biens, j'ai conseillé aux propriétaires (qui étaient réticents) de déclarer tout le matériel et l'ensemble des installations qu'ils possédaient.

À l'issue de cette mission qui ne dura que quelques semaines, le temps s'écoulait sans aucune perspective et la lassitude s'installa ; les commerces étaient vides ou fermés et l'activité économique

¹¹ **Note JPR** : L'ordonnance-loi n° 74-019 du 11 janvier 1974 a transféré à l'État la propriété des entreprises agricoles, agro-industrielles, la propriété des carrières et des briqueteries. Il a été, en outre procédé à la création des offices ci-après :

- 1° — Office National du Bois (Ordonnance-Loi N° 74-005 du 10-1-1974) ;
- 2° — Office National du Cacao (O.-L. N° 74-006 du 10-1-74) ;
- 3° — Office National de Pêche (O.-L. N° 74-007 du 10-1-1974) ;
- 4° — Office National du Sucre (O.-L. N° 74-008 du 10-1-1974) ;
- 5° — Office National du Caoutchouc Naturel (O.-L. N°74-009 du 10-1-74) ;
- 6° — Office National des Oléagineux (O.-L. N° 74-010 du 10-1-1974) ;
- 7° — Office National des Céréales (O.-L. N° 74-011 du 10-1-1974) ;
- 8° — Office National du Café (O.-L. N° 74-014 du 10-1-1974) ;
- 9° — Office National des Fibres Textiles (O.-L. N° 74-015 du 10-1-74

tournait au ralenti. Plusieurs agents en fin de terme ne revinrent pas à l'issue de leur congé et quelques amis indépendants envisagèrent de quitter le pays et de s'aventurer vers la Rhodésie encore prospère.

Fin 1974, les directeurs de 5 entreprises agroindustrielles basées à ISIRO furent sollicités (avec l'appui des autorités administratives de la place) pour reprendre le travail dans leurs anciennes fonctions car notre acquéreur désigné étant CELZA, il était important de préserver le patrimoine de ce futur propriétaire.

Les cinq sociétés concernées, établies dans la région du Haut Zaïre étaient :

AGRIUELE : Neuf plantations de café (8 usines représentant environ 2200 ha) établies dans le haut et le bas Uélé. Groupe COTONCO, capitaux belges.

SOCITURI : Importante savonnerie à ISIRO. La seule savonnerie du Haut Zaïre desservant un marché national et régional (Soudan, Ouganda, Centrafrique). Quelques rizeries ¹²et petites huileries de palme (pour approvisionner la savonnerie) et une importante plantation de café. Groupe MAMATAS, capitaux grecs.

DOMAINE DE MEDJE : Propriété privée de M. ARAMVOGLU, sujet Chypriote. Plantations de café et usines. Achat de café villageois et son traitement. Achat de riz paddy et rizerie. Capitaux privés.

SOCODIA : Société grecque de plantations de café avec usines. Cette entreprise préfinance et commercialise également le café acheté aux villageois. Capitaux grecs.

VANOS et Cie : Société grecque de plantations de café avec usines. Cette entreprise commercialise également le café acheté aux villageois. Capitaux privés et associés grecs et chypriotes.

Mis à part le groupe UNILEVER qui n'avait pas été zaïrianisé, (voir annexe 2), la constitution du groupe CELZA (voir ci-dessous) permettait à Mobutu de contrôler une grande partie de l'agro-industrie du Zaïre.

La production des sociétés composant la CELZA représentait des quantités très importantes d'huile de palme, de palmistes, de caoutchouc, de café (robusta et arabica), de cacao, de thé, de quinquina, de savon et de produits de l'élevage bovin.

En 1975 la Direction générale (DG) de CELZA s'installa dans un bâtiment rénové situé sur le boulevard du 30 juin à Kinshasa et le citoyen Mwenenge Ngbandi, de la province de l'Équateur, fut nommé Directeur général. Le personnel expatrié des entreprises zaïrianisées avait été sollicité pour rester en fonction en gardant ses avantages contractuels et pour les y encourager le directeur général s'entoura des meilleurs cadres des entreprises nationalisées pour diriger les nouveaux services qui se sont créés : direction administrative, technique, commerciale et comptable. La présence d'anciens cadres expatriés des entreprises nationalisées a permis de rassurer le personnel et d'effectuer les transferts nécessaires au paiement des salaires et des avantages sociaux (assurances, OSSOM, etc.).

Il y avait de la part de la DG une volonté de placer des amis et des clients politiques du régime (pas toujours préparés en la matière), ce qui entraîna comme conséquence un désintérêt de la part de certains membres du personnel expatriés. Ceux qui n'avaient plus confiance en l'avenir de CELZA ne revinrent pas à l'issue de leur congé annuel. Il y eu alors des engagements de personnel (zaïrois et expatrié) et des mutations du personnel de direction.

Dans le but de rationaliser la gestion des entreprises nationalisées des Uélé, celles-ci furent rassemblées dans une Unité (UNITÉ DE GOSSAMU) dont je fus nommé responsable. Cet ensemble comprenait les 5

¹² **Note JPR** : Ces installations de traitement du riz paddy (riz de montagne, produit par les villageois) consistaient en magasins de stockage, matériel de décortilage, de polissage et d'ensachage.

sociétés du Haut Zaïre citées plus avant dont le siège était à ISIRO. Les principales productions étaient le café Robusta (environ 5.000 t/an) et le savon (50 à 100 t/mois selon les disponibilités en matières premières : huile, soude, emballage et carburant).

Le projet de la Direction générale de CELZA était d'unifier la comptabilité des sociétés de l'Unité, d'imposer un contrat de travail et de créer un barème salarial pour le personnel expatrié. Il y eut aussi des mutations et le personnel de cadre congolais engagé était prêt à prendre la relève en cas de défection.

Cette décision a suscité un gros émoi parmi le personnel expatrié travaillant pour les sociétés grecques. Il était de coutume à cette époque que le propriétaire d'une plantation (qui était l'investisseur) engage du personnel de maîtrise pour le seconder (mécanicien et agent de plantation), souvent célibataire et sans contrat de travail et membre proche de l'investisseur (famille, proche parent, citoyen du même village, etc.). Ce personnel, européen, était pris totalement en charge, sur place, par la société et recevait en fin d'année une contribution financière à Chypre ou en Grèce en fonction des bénéfices de l'entreprise. Pour ce personnel, il n'y avait pas d'inscription à des organismes genre OSSOM où les cotisations pourraient lui assurer les soins médicaux et une pension dans le futur.

Au cours des trois années de son existence, dans sa logique de bonne gestion, CELZA invita les responsables des entités zaïrianisées à présenter leurs budgets annuels lors d'une semaine de travail à Kinshasa. Ce fut aussi l'occasion pour le régime mobutiste de nous faire visiter ses « *éléphants blancs* » qui, mis à part le barrage d'INGA, n'ont rien apporté de positif à l'économie zaïroise. Je citerai notamment le domaine (présidentiel) de la N'Selé entretenu par la Chine et Israël, la sidérurgie de Maluku qui a nécessité l'importation de quelque 40.000 tonnes de ferraille venant d'Europe pour sa mise en route avant un arrêt définitif, la station terrestre de télécommunication qui permettait depuis sa base de téléphoner à Paris mais qui était incapable de joindre le service téléphonique de la Poste à Kinshasa.

Ce fut l'époque de la démesure. Les troubles en Ouganda ne permettant pas l'exportation normale des productions de café Arabica produit au Kivu, le DOMAINE de KATALE (CELZA) décida que pour éviter des pertes financières importantes la solution était l'évacuation par voie aérienne. Une flotte d'avions Viscount quadrimoteurs à turbopropulseurs et de charge utile de 15t., avec équipages certifiés fut mise en service au départ de l'aérodrome de Goma. J'ai décliné l'offre qui me fut faite de prendre en charge l'organisation de cette entreprise. Mes responsabilités à Isiro me suffisaient.

Ensuite vint le temps des difficultés d'approvisionnement et d'exportation ainsi que celui des restrictions. La société VICICONGO, gestionnaire du rail reliant les Uélé au fleuve Zaïre via Aketi et Bumba n'assurait plus son service régulier et la fourniture de courant électrique à la ville d'Isiro devint aléatoire. A GOSSAMU la centrale électrique à vapeur nous fut d'un grand secours pour nous éclairer en soirée. L'entretien du réseau routier par l'Office des Routes qui dépendait de financements de la Banque Mondiale, n'était plus assuré tandis que le choc pétrolier de 1973 entraîna d'énormes difficultés d'approvisionnement des régions éloignées comme les Uélé. La culture du coton déclina et la Société Textile de Kisangani (SOTEXKI) rencontrait des difficultés d'approvisionnement en coton fibre.

L'ambiance s'était quelque peu améliorée avec le début des travaux de la construction (par la société belge Dumon Vander Vin) d'un nouvel aérodrome à quelques kilomètres de la ville d'Isiro. Nous étions dans la période de la guerre froide et l'OTAN voulait renforcer la sécurité dans le nord du Zaïre (qui avait une frontière non sécurisée avec le Soudan) avec un nouvel aéroport à Kisangani (piste de 3500m) et un autre à Isiro (piste de 2500m). De nouveaux expatriés animaient les fins de semaine et la brasserie continuait à fonctionner. Tant bien que mal nous avons continué à produire du café, de l'huile et du savon mais sans conviction aucune.

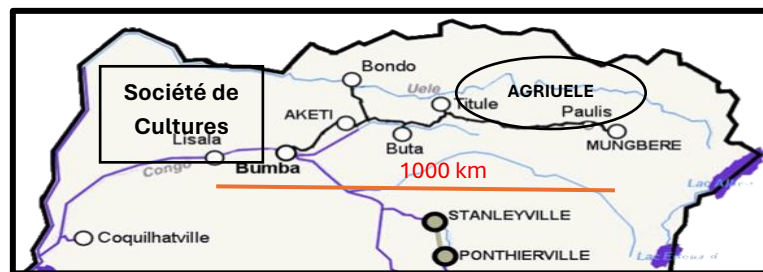
M. Aramvoglou, propriétaire du DOMAINE de MEDJE et qui n'avait pas abandonné ses biens en 1964 malgré la rébellion, entra en sévère dépression et décéda à Isiro sans avoir revu sa famille ! Un agent SOCODIA prit son congé réglementaire sur place et négocia du café pour son compte personnel. Je fus sollicité par le citoyen Dokolo (propriétaire de la Banque de Kinshasa), pour en acheter à son compte,

ce que je refusai. A la SOCITURI les matières premières nécessaires à la fabrication du savon (soude caustique et huile de palme) firent défaut et la production chuta de moitié, au point qu'il fallut mettre en place des quotas de livraison.

En 1975 Mobutu annonça la « radicalisation »¹³ mais ne voyant pas d'amélioration de la situation économique, il proposa une rétrocession des actifs de la CELZA en 1977. Des groupes de pression opérant en Belgique et défendant les intérêts de sociétés belges opérant au Zaïre avaient fait leur travail.

Les pourparlers s'engagèrent très lentement et très difficilement. La majorité des ex-colons (statut d'indépendants) ayant tout perdu en 1974 avaient quitté le pays et n'espéraient rien de la rétrocession de leurs biens qui, dans le cas d'une plantation qui avait été délaissée, nécessitait de nouveaux investissements pour sa réhabilitation. Seuls quelques groupes financiers envisagèrent la négociation et les avocats (M^e Marrès et confrères) patientaient à l'Hôtel Intercontinental à Kinshasa.

A l'approche d'un résultat en octobre 1977, les négociations furent suspendues à la suite du décès de Marie-Antoinette, épouse de Mobutu. Le deuil dura plus de deux mois.



Carte du Nord Zaïre et localisation des entités agroindustrielles zairianisées citées dans le récit.
PAULIS, actuellement ISIRO

En décembre 1977 pour perturber les pourparlers qui avaient repris, CELZA décida de muter certains agents du personnel de direction. Je devais rejoindre la SOCIÉTÉ DE CULTURES AU ZAÏRE (SCZ) et m'installer à Binga (région de Lisala en Équateur). En échange le Directeur de Binga prendrait la charge de l'Unité CELZA à ISIRO. Le délai était d'une quinzaine de jours et un refus entraînait un licenciement, ou une révocation ! Le directeur belge de Binga prétextait un congé et refusa. Abandonnant ISIRO après un séjour d'une dizaine d'années, j'acceptai la mutation et je rejoignis Binga, sans bagages, via Kinshasa et Lisala. J'imaginai temporaire cette mutation.

En janvier 1978, les accords de rétrocession furent signés et la clause '*Tout ce qui est en place reste en place*' interdisait mon retour chez AGRUELE qui m'était redevable du paiement d'un licenciement mais qui, argumentant une clause de '*force majeure*', m'ignora complètement. Je reçus, pour mon épouse, une machine à coudre, tradition machiste et paternaliste alors qu'elle ne travaillait pas pour le groupe COTONCO. Ce fut probablement sa récompense pour avoir assuré mon déménagement !

Ensuite commença pour moi une nouvelle expérience dans un groupe anversois actif dans la province de l'Équateur. La production principale en était l'huile de palme dont j'allais découvrir la filière.

Je devins donc agent de la Société de Cultures au Zaïre (SCZ) qui, en avril 1978, est rachetée par le Groupe SIPEF pour lequel je travaille jusqu'en 2000 au Zaïre, aux Iles Salomon et au Venezuela.

JPR

¹³ **Note JPR :** La " radicalisation de la révolution authentique " *Le Monde* 1/2/1975

« La politique de " radicalisation " se poursuit au Zaïre, où, après avoir nationalisé les principales entreprises, le bureau politique du parti unique a ordonné le rapatriement de tous les biens des Zaïrois à l'étranger. Le conseil exécutif (gouvernement) zaïrois a cependant confirmé, le 18 janvier, que " les entreprises étrangères œuvrant au Zaïre sous le régime du code des investissements ne sont pas concernées " par les mesures de nationalisation ».

ANNEXE 1 : CULTURES ET ÉLEVAGES DU ZAÏRE (CELZA)

Les soussignés :

Le citoyen MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU WA ZA BANGA et la citoyenne MOBUTU SESE SEKO née CBIATIBWA GOGBE YE TENE, ont établi ainsi les statuts de la société privée à responsabilité limitée qu'ils sont convenus de constituer.

Article 5. - Le capital social est fixé à 750.000 zaïres¹⁴ et divisé en 7500 parts sociales de 100 zaïres chacune. - Le citoyen Mobutu SESE SEKO fait apport à la société des biens qui lui ont été attribués par application des mesures du 30 novembre 1973 et qui appartenaient aux entreprises ci-après identifiées :

1. Société des plantations d'IRABATA - zone de Walungu - région du Kivu.
2. Plantations de GOMBO - zone de Walungu - région du Kivu.
3. Domaine de KATALE - région du Kivu
4. Société d'élevage au Zaïre - zone de Kambaye - région du Kasai oriental
5. AGRI-UELE – zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
6. ELUBANGI - région de l'Équateur.
7. SOCIÉTÉ DES GRANDS ÉLEVAGES DU BAS-ZAÏRE - région du Bas-Zaïre.
8. SOCIÉTÉ J. VAN GYSEL pour l'élevage et culture aux Marungu - région du Shaba.
9. SOCITURI - région du Haut-Zaïre.
10. SOCODIA - zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
11. ARAMVOGLU - zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
12. VANOS et Cie - zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
13. PLANTATIONS BINGA BOSONDJO - région de l'Équateur.
14. COMPAGNIE DE LUKOLELA - région de l'Équateur.
15. BAGALA-BAMBOLI Cultuur Maatschappij – régions du Haut-Zaïre et Équateur

En rémunération de cet apport évalué forfaitairement à la somme de 500.000 zaïres, il est attribué au citoyen MOBUTU SESE SEKO cinq mille parts sociales entièrement libérées. Le surplus des parts sociales soit 2.500 parts représentant 250.000 zaïres est souscrit en espèce de la manière suivante : Le citoyen MOBUTU 1.250 parts soit 125.000 zaïres, la citoyenne MOBUTU SESE SEKO née GBIATIBWA GOGBE YE TENE 1.250 parts, soit 125.000 zaïres¹⁵.

¹⁴**Note JPR** : En juillet 1973, un Zaïre équivaut à 80,67 francs belges (source : Journal officiel des Communautés européennes, n° C.36/44 du 1.6.73) Dans l'ouvrage « Secret d'État – Le livre noir des Belges zaïrianisés », les auteurs Olivier Willocx et Vincent Delannoy citent une valeur de 81,12 francs belges pour 1 Zaïre.

¹⁵**Jean Nguza KARL-I-BOND** : *Mobutu ou l'incarnation du mal zaïrois*, Londres, Rex Collins, 1982, p 129-130.

ANNEXE 2 : LE GROUPE UNILEVER

Le cas des Plantations Lever a été particulier. Nationalisées en janvier 1974, elles auront récupéré toutes leurs installations dès septembre 1977 (Deconinck, p. 82) grâce notamment à des négociations directes entre les autorités zaïroises et le président de l'Overseas Committee d'Unilever. Elles pourront même bénéficier désormais d'aides de la Banque Mondiale car elles seront considérées comme une entreprise nationale comportant des Zaïrois dans son conseil d'administration et comme une industrie nécessaire à l'alimentation de la population. Unilever a changé sa stratégie. Le groupe a renoncé à faire face à la concurrence des producteurs sud-asiatiques sur le marché mondial et abandonné tout projet de nouvelles plantations. Il décide de se replier sur le marché intérieur et n'exportera plus que d'autres produits de ses plantations comme le caoutchouc, le cacao et le thé. Il réduit de plus en plus son personnel expatrié, d'abord à un expatrié par cercle et puis à un expatrié pour l'ensemble de ses installations y compris sa participation à Marsavco (raffinerie et savonnerie). Pendant quelque temps encore, les PLZ, en échange d'une réduction d'impôts, continuent à entretenir un réseau de routes, à fournir des soins de santé aux travailleurs des plantations et des villages environnants mais rétrocèdent leur réseau scolaire aux missions et au ministère de l'Éducation nationale (Ergo, p. 150).

DECONINCK H. (1995-1996), *Aspects économiques et sociaux des concessions au Congo belge : l'exemple d'Unilever*, mémoire pour l'obtention du grade d'ingénieur commercial Solvay, U.L.B., 103 p., 29 photos. 21 annexes, manuscrit.

ERGO A.-B. (s.d.), *Histoire de l'Elaéculture au Congo Belge*, 191 p. (Cd-rom).

4. REMARQUES ANECDOTIQUES SUR LA ZAÏRIANISATION

« L'économie du Congo ne s'est jamais remise de la zaïrianisation ». Cette phrase, que je cite de mémoire, a été prononcée le 12 octobre 2023, par un intervenant, un Belge, lors du colloque qui s'est tenu à la faculté de Gembloux agro-bio-tech (GxABT).

Pour en savoir davantage sur cette période de l'histoire du Congo, j'ai consulté l'ouvrage de l'historien français Robert Cornevin (1919-1988). La quatrième édition de son histoire du Zaïre, des origines à nos jours, revue et augmentée (635 pages), date de 1989. À part quelques pages (p. 467 à 470) sur la nationalisation des grandes sociétés minières, dont l'UMHK en 1967, on n'y trouve pas grand-chose sur la zaïrianisation de 1973 et ses suites.

J'ai d'abord trouvé p.448 : « Le 17 septembre 1976 sont prises les mesures de rétrocession des entreprises ». Mais R. Cornevin n'explique pas pourquoi il y a eu rétrocessions (à qui ?), ni ce qui les a précédées.

Il faut lire une page et demie plus loin, p.449 : « Mais en novembre 1973, on procède à la zaïrianisation des biens belges et à celle des grandes, petites et moyennes entreprises ». M. Cornevin aurait pu préciser s'il s'agissait des biens appartenant à l'État belge ou de biens privés de Belges, simples particuliers. De même, en ce qui concerne les entreprises, il ne signale pas que leurs propriétaires étaient des étrangers, les seuls visés et loin d'être tous belges. Et il ne fournit aucune évaluation de la valeur globale des biens concernés ni sur leur nombre.

Plus loin, à la page 471, soit vingt-deux pages après les pages 448 et 449, et sans que l'on perçoive un lien explicite avec celles-ci, on lit : « L'essor économique s'est poursuivi jusqu'en 1971 pour connaître ensuite de sérieux problèmes ». M. Cornevin ne nous éclaire ni sur les causes, ni sur la nature de ces problèmes.

Plus de dix années après les faits, (donc avec un recul suffisant), M. Cornevin traite superficiellement de cette importante question de la zaïrianisation. Il le fait en outre dans l'ordre inverse de la chronologie et en trois passages distincts de son livre. Bref, il empêche d'y voir clair ! Vraisemblablement, intérêts de la France obligent, notre historien ménageait la susceptibilité de Mobutu, à l'origine de cette calamiteuse zaïrianisation et qui était encore au pouvoir en 1989.

Pour compléter :

Nous reproduisons ci-après un court passage tiré du Monde diplomatique de mars 1992, p.2 et où Maître Mario Spandre, qui a vécu longtemps au Katanga, répliquait, par courrier des lecteurs, à un article paru trois mois auparavant. M^e Mario Spandre a aussi défendu les intérêts de Belges spoliés par le Zaïre.

A.Q

« L'alibi perdu »

De M^e Mario Spandre, avocat au barreau de Bruxelles, cette lettre à propos de l'article de Claude Julien, « L'alibi perdu », paru dans le Monde diplomatique de décembre 1991 :

Vous écrivez (page 16) : « Formé à la bonne école, le président Mobutu possède toutes les vertus d'un authentique « libéral », et d'abord le respect des intérêts étrangers. »

Or cela est totalement inexact.

En effet, Mobutu a :

- nationalisé toutes les entreprises minières, qu'elles relèvent de la Société générale de Belgique ou de diverses petites autres sociétés étrangères ;
- nationalisé tous les chemins de fer qui appartenaient tous à des sociétés contrôlées par l'étranger ;
- nationalisé toutes les compagnies d'assurances qui relevaient de l'étranger ;
- nationalisé toutes les compagnies de navigation fluviale qui relevaient de l'étranger ;
- nationalisé la compagnie de navigation maritime qui appartenait à des capitaux étrangers ;
- nationalisé la compagnie de navigation aérienne qui avait été créée par la compagnie aérienne belge Sabena ;
- « zaïrianisé » (c'est-à-dire qu'il a

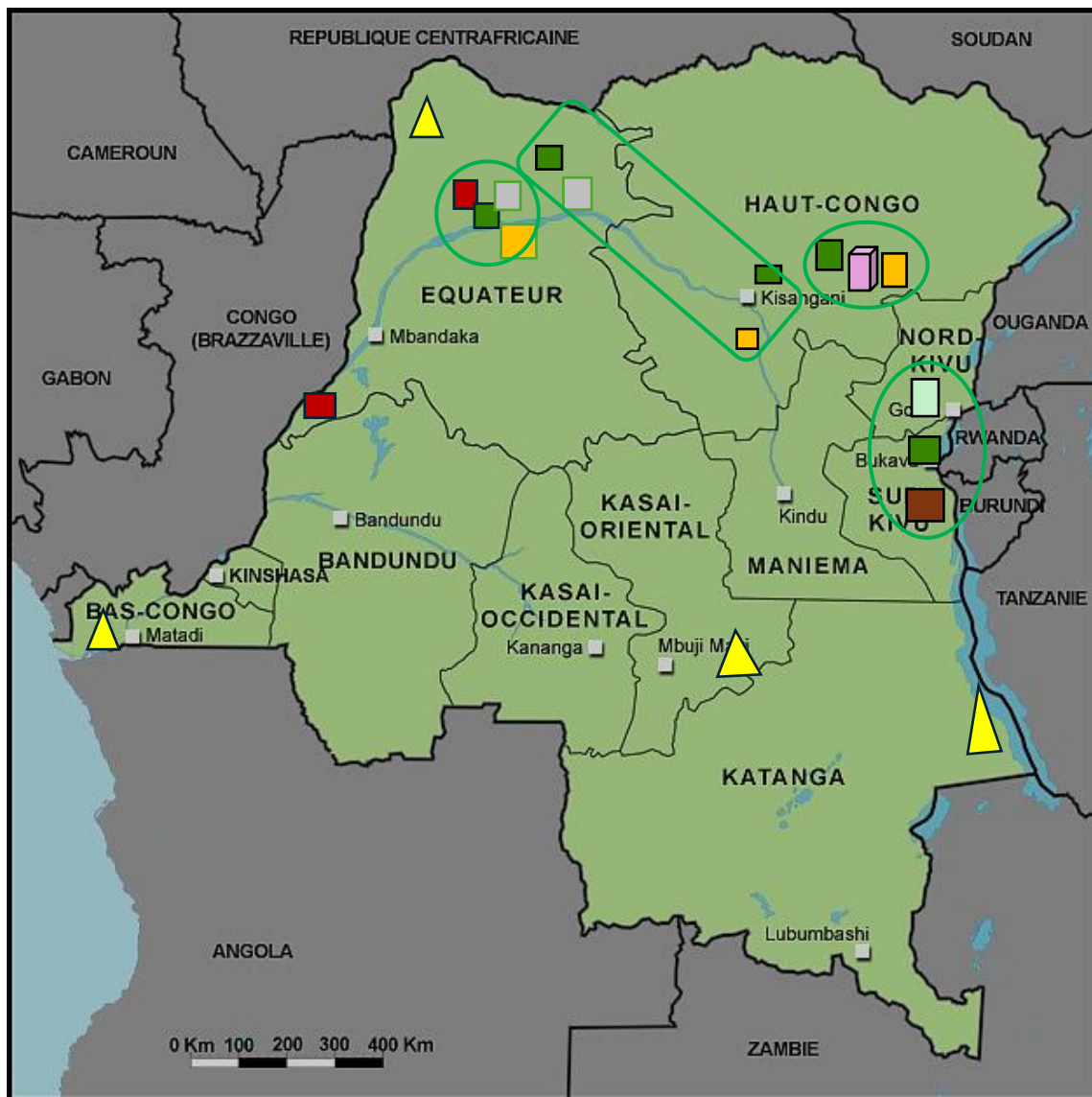
confisqué à leurs propriétaires étrangers) toutes les plantations, moyennes et petites entreprises qui n'avaient pas été touchées par les mesures décrites ci-dessus, et cela afin de les distribuer aux barons du régime.

Cette « zaïrianisation » fait d'ailleurs l'objet d'un important procès qui se déroule actuellement à Bruxelles.

Si l'on a pu croire que Mobutu est un authentique libéral qui respecte les intérêts étrangers, c'est parce que le monde entier a été intoxiqué par les services de propagande américains, et en particulier la CIA, qui avaient besoin de faire croire aux États-Unis, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, ainsi qu'à l'opinion internationale, que Mobutu était un « libéral » qu'il fallait aider et protéger parce qu'il relevait de l'idéologie qui prédomine en Occident, alors que le département d'État et la CIA étaient parfaitement au courant de ce que je vous ai exposé ci-dessus, mais tenaient à se concilier les bonnes grâces de Mobutu qui était leur allié sur le plan international.

Comme les Américains n'avaient pratiquement aucun investissement au Zaïre, la manœuvre d'intoxication, qui ne trouvait aucun contradicteur aux États-Unis, n'était pas difficile.

RÉPARTITION DES BIENS ATTRIBUÉS À LA SEULE CELZA SPRL



LÉGENDE

-  Élevages : Kasai, Équateur, Bas-Zaïre, Shaba
-  Cacao : Lukolela et Équateur
-  Huile palme : Équateur, Haut Zaïre
-  Café Robusta et Arabica : Équateur, Haut Zaïre, Kivu
-  Caoutchouc : Équateur
-  Savonnerie : Haut-Zaïre
-  Thé : Kivu
-  Quinquina : Kivu